

Le vingt mars deux mil vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures quarante-cinq à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↳ Approbation procès-verbal séance précédente du 29 février 2024
- ↳ Comptes Administratifs 2023 (Budget Principal, Assainissement, Chauffage Bois Lotissement La Preugne)
- ↳ Comptes de Gestion du Receveur (Budget Principal, Assainissement, Chauffage Bois, Lotissement La Preugne)
- ↳ Affectations des résultats
- ↳ Vote des taux
- ↳ Budgets 2024 (Budget Principal, Assainissement, Chauffage Bois, Lotissement des Véveilles, Lotissement La Preugne)
- ↳ Achat terrain (agrandissement cimetière)
- ↳ Achat d'une maison Rue grande
- ↳ Convention ESAT pour personnel espaces verts
- ↳ Questions et informations diverses

**CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS
PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 27 MARS 2024
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire.

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, BRISSE Aymeric, PENOT Mélissa, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine, PORTIER-GONIN Aurélie

Procurations : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : AMPEAU Jean-Gabriel

Le quorum est atteint.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- ↳ Convention modalités d'accueil cirque BIDON
- ↳ Changement délégués Syndicat Transport Scolaire La Châtre

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 001 portant sur l'achat d'un terrain (agrandissement cimetière)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du cimetière. Afin de réaliser ce projet, il y a lieu d'acquérir un terrain mitoyen, en l'occurrence une portion de la parcelle cadastrée A1630 appartenant à Mr Anthony NATUREL, Mme Elodie NATUREL et Mme Valérie BILLON.

Après divers échanges, les propriétaires actuels ont accepté la proposition de la commune concernant l'achat d'une portion de la parcelle pour une surface de 4250 m² au prix de 2,70 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée A1630 pour une surface de 4 250 m² au pris de 2,70 €/m², soit pour un montant de 11 475 € hors de frais de bornage et frais notariés qui seront à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 002 portant sur l'acquisition d'une maison 9 rue grande/12-14 Place du Marché au Blé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il pourrait être souhaitable que la commune fasse l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 9 rue Grande et 12 et 14 Place du Marché au Blé, bien cadastré A 189. Cet ensemble se compose de bureaux au 9 rue Grande et de 2 appartements aux 12 et 14 Place du Marché au Blé.

Après une visite des lieux avec le propriétaire, Mr M'Hamed ID BELLA, une proposition de vente a été faite pour un montant de 20 000 € hors frais notariés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'acquisition du bien immobilier cadastré A189 sis 9 Rue Grande et 12 et 14 Place du Marché au Blé pour un montant de 20 000 € frais notariés en sus.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 003 portant sur l'approbation du compte administratif du budget Principal 2023

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Didier FLEURY, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean-Pierre DALOT, 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	858 054.71	541 735.76 1 110 006.72	211650.26 267 250.26	420 574.11	211 650.26 1 125304.97	541 735.76 1 530 580.83
TOTAUX	858 054.71	1 651 742.48	478 900.52	420 574.11	1 336 955.23	2 072 316.59
Résultats de clôture Restes à réaliser		793 687.77	58 326.41 101 462.58		101 462.58	735 361.36
TOTAUX CUMULES	858 054.71	1 651 742.48	580 363.10	420 574.11	1 438 417.81	2 072 316.59
Résultats définitifs		793 687.77	159 788.99			633 898.78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 004 portant sur l'approbation du compte administratif du budget Chaufferie Bois 2023

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Didier FLEURY, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean-Pierre DALOT, 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	22 396.77 35 800.76	70 188.63	15 695.97	4 737.63 17 844.05	22 396.77 51 496.73	4 737.63 88 032.68
TOTAUX	58 197.53	70 188.63	15 695.97	22 581.68	73 893.50	92 770.31
Résultats de clôture Restes à réaliser		11 991.10		6 685.71		18 876.81
TOTAUX CUMULES	58 197.53	70 188.63	15 695.67	22 581.68	73 893.50	92 770.31
Résultats définitifs		11 991.10		6 685.71		18 876.81

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 005 portant sur l'approbation du compte administratif du budget Assainissement 2023

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Didier FLEURY, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean-Pierre DALOT, 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés		22 105.11		127 755.22		149 860.33
Opérations de l'exercice	69 871.74	72 968.46	21 980.19	28 086.55	91 851.93	101 055.01
TOTAUX	69 871.74	95 073.57	21 980.19	155 841.77	91 851.93	250 915.34
Résultats de clôture		25 201.83		133 861.58		159 063.41
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	69 871.74	95 073.57	21 980.19	155 841.77	91 851.93	250 915.34
Résultats définitifs		25 201.83		133 861.58		159 063.41

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 006 portant sur l'approbation du compte administratif du budget Lotissement la Preugne 2023

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Didier FLEURY, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean-Pierre DALOT, 1er adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	24 949.98	0.00	0.00	0.00	24 949.98	
TOTAUX	24 949.98	0.00	0.00	0.00	24 949.98	
Résultats de clôture Restes à réaliser	24 949.98	0.00	0.00	0.00	24 949.98	
TOTAUX CUMULES	24 949.98	0.00	0.00	0.00	24 949.98	
Résultats définitifs	24 949.98			0.00	24 949.98	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 007 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget Principal 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 008 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget Assainissement 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 009 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget Chaufferie Bois 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 010 portant sur l'approbation du compte de gestion du budget Lotissement La Preugne 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le Receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 011 portant sur l'affectation des résultats du budget Principal 2023

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57D en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023

Excédent de fonctionnement 793 687.77 €

Déficit d'investissement 58 326.41 €

Vu le montant des restes à réaliser

Dépenses 101 462.58 €

Recettes 0 €

Le besoin de financement étant de 159 788.99 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 159 788.99 €

Report excédent section de fonctionnement 002 633 898.78 €

Report déficit section de l'investissement 001 58 326.41 €

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 012 portant sur l'affectation des résultats du budget Assainissement 2023

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023

Excédent de fonctionnement 25 201.83 €

Excédent d'investissement 133 861.58 €

Vu le montant des restes à réaliser

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Report excédent section de fonctionnement 002 25 201.83 €

Report excédent section de l'investissement 001 133 861.58 €

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 013 portant sur l'affectation des résultats du budget Chaufferie Bois 2023

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M41 en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023

Excédent de fonctionnement 11 991.10 €

Excédent d'investissement 6 885.71 €

Vu le montant des restes à réaliser

Dépenses 0 €

Recettes 0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Report excédent section de fonctionnement 002 11 991.10 €

Report excédent section de l'investissement 001 6 885.71 €

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 014 portant sur l'affectation des résultats du budget Lotissement La Preugne 2023

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57D en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2023

Déficit de fonctionnement	24 949.98 €
Excédent d'investissement	0 €

Vu le montant des restes à réaliser

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Report déficit section de fonctionnement 002	24 949.98 €
Report excédent section de l'investissement 001	0 €

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 015 portant sur le vote des taux 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des taux d'impositions directes de 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de voter les taux d'impositions directes pour 2024 comme suit :

Taxe Foncière (bâti)	: 29.82
Taxe Foncière (non bâti)	: 34.39
Taxe d'habitation	: 17.50
CFE	: 23.13

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 016 portant sur le vote du budget principal Commune 2024

Monsieur le Maire donne lecture du budget Principal COMMUNE de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 710 851,78 €
Investissement : 777 689,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le budget Principal COMMUNE 2024.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 017 portant sur le vote du budget Assainissement 2024

Monsieur le Maire donne lecture du budget Assainissement de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 96 501,83 €
Investissement : 161 948,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le budget Assainissement 2024.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 018 portant sur le vote du budget Chaufferie Bois 2024

Monsieur le Maire donne lecture du budget Chaufferie Bois de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 64 749,55 €
Investissement : 24 729,76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le budget Chaufferie Bois 2024.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 019 portant sur le vote du budget Lotissement Les Véveilles 2024

Monsieur le Maire donne lecture du budget Lotissement Les Véveilles de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 96 910,00 €
Investissement : 96 910,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le budget Lotissement Les Vêveilles 2024.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 020 portant sur le vote du budget Lotissement La Preugne 2024

Monsieur le Maire donne lecture du budget Lotissement La Preugne de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement : 24 949,98 €

Investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le budget Lotissement La Preugne 2024.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 021 portant sur la convention de mise à disposition d'un agent espaces verts avec IDHEM

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de renforcer le service technique pour la saison estivale, de convenir d'une mise à disposition d'un agent affecté aux espaces verts avec IDHEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec IDHEM définissant les modalités de la mise à disposition d'un agent aux espaces verts.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 022 portant sur la convention modalités d'accueil du cirque BIDON

Madame Mélissa PENOT, adjointe, explique au Conseil Municipal, que le cirque BIDON propose des représentations de son spectacle à Cluis du 7 au 11 août 2024. Une convention fixant les modalités d'accueil du cirque prévu du 4 au 12 août doit être signée avec la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'accueil du cirque BIDON prévu du 4 au 12 août 2024.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

DELIBERATION N° 2024 - 03 - 023 portant sur le changement de délégués au Syndicat Intercommunal de Transport scolaire du secteur de La Châtre

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'actuellement les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du secteur de la Châtre sont Mme Aurélie PORTIER-GONNIN (titulaire) et Mme Mélissa PENOT (suppléante).

Au vu de l'indisponibilité de la déléguée actuelle d'assister aux réunions en raison de son activité professionnelle, il est proposé de renommer un délégué titulaire. Mme Colette MOTEAU propose sa candidature pour être titulaire et Mme Mélissa PENOT propose de rester suppléante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Désigne Mme Colette MOTEAU déléguée titulaire et Mme Mélissa PENOT déléguée suppléante.

Transmis en Sous-Préfecture le 03/04/2024

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

↳ Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour les dossiers :

- Mr MOUTAOIKIL Nabil pour le bien situé 5, Place du Marché au Blé
- Sté IDEAL NUTRICARE pour le bien situé 30, rue de la Croix de Mission
-

↳ Borne IRVE (Recharge de véhicule électrique) du SDEI : à compter de janvier 2025 la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement sera de 1200 €/an au lieu de 200 € actuellement.

↳ Projet de vente d'une partie de terrain sur le domaine public communal à Lavaud : accord de principe, en attente de l'acquisition des parcelles attenantes par le demandeur.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

Délibération 2024-03-001 : Acquisition d'un terrain (agrandissement du cimetière)

Délibération 2024-03-002 : Acquisition d'un bien immobilier 9 rue Grande/12-14 Place du Marché au Blé

Délibération 2024-03-003 : Approbation compte administratif Budget Principal 2023

Délibération 2024-03-004 : Approbation compte administratif Budget Chaufferie Bois 2023

Délibération 2024-03-005 : Approbation compte administratif Budget Assainissement 2023

Délibération 2024-03-006 : Approbation compte administratif Budget Lotissement La Preugne 2023

Délibération 2024-03-007 : Approbation compte de gestion Budget Principal 2023

Délibération 2024-03-008 : Approbation compte de gestion Budget Assainissement 2023

Délibération 2024-03-009 : Approbation compte de gestion Budget Chaufferie Bois 2023

Délibération 2024-03-010 : Approbation compte de gestion Budget Lotissement La Preugne 2023

Délibération 2024-03-011 : Affectation des résultats Budget Principal 2023

Délibération 2024-03-012 : Affectation des résultats Budget Assainissement 2023

Délibération 2024-03-013 : Affectation des résultats Budget Chaufferie Bois 2023

Délibération 2024-03-014 : Affectation des résultats Budget Lotissement La Preugne 2023
Délibération 2024-03-015 : Vote des taux 2024
Délibération 2024-03-016 : Vote du budget Principal 2024
Délibération 2024-03-017 : Vote du budget Assainissement 2024
Délibération 2024-03-018 : Vote du budget Chaufferie Bois 2024
Délibération 2024-03-019 : Vote du budget Lotissement Les Véveilles 2024
Délibération 2024-03-020 : Vote du budget Lotissement La Preugne 2024
Délibération 2024-03-021 : Convention mise à disposition d'un agent espaces verts avec IDHEM
Délibération 2024-03-022 : Convention modalités d'accueil du cirque BIDON
Délibération 2024-03-023 : Changement délégués Syndicat Transport Scolaire de La Châtre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55

Le secrétaire de séance,
Jean-Gabriel AMPEAU



Le Maire,
Didier FLEURY



The official seal of the Mayor of Cluis is circular. It features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text "MAIRIE DE CLUIS" at the top and "38340" at the bottom. Two stars are positioned on either side of the emblem. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

